



HONORAIRES Au 01 JANVIER 2019

Honoraires pour les baux d'habitations

	H.T	T.T.C
Honoraires de gestion courante : A la charge du propriétaire	5 %	6 %
Frais administratifs par lot : A la charge du propriétaire	1,00 €	1,20 €
Honoraires du tableau d'aide à la déclaration des revenus fonciers :	inclus dans les honoraires de gestions.	
Assurance Lovers Impavés, dégradations, protection juridique: (facultative)	1.92 %	2,30 %
A la charge du propriétaire (contrat avec la compagnie d'assurance SOLLY AZAR)		
Frais de gestion des contrats d'assurances (le cas échéant) : A la charge du propriétaire	0.25 %	0.30%
Honoraires de reprise de gestion par lot (le cas échéant) :	83,33 €	100,00 €
Frais de clôture anticipée du mandat de gestion par lot d'habitation. :	125,00 €	150,00 €
Avenant au bail d'habitation : (à la charges du demandeur (mandant ou locataire)	79.16 €	95.00 €
Suivi des travaux et paiement des factures inférieures à 1000 euros :	inclus dans les honoraires de gestions.	
Suivi des travaux et paiement des factures supérieures à 1000 euros sans maitre d'œuvre :	4.17 %	5% du montant
Frais de déclaration et gestion de sinistres d'assurances (le cas échéant) :	70.82 €	85.00 €
Frais forfaitaires de dossier contentieux (dossier huissier, avocat...) hors assurance GLI :	70.82 €	85.00 €

Honoraires de Location conformément à la loi ALUR de Mars 2014. :

A partager de moitié entre le mandant et le locataire, pour un maximum de 8 euros du m² chacun suivant la surface (loi Boutin ou carrez) du logement:
 Visite des logements ; Constitution et traitement des dossiers ; Rédaction et signature des baux,

Honoraires des états des lieux conformément à la loi ALUR de Mars 2014. :

A partager de moitié entre le mandant et le locataire, pour un maximum de 3 euros du m² chacun suivant la surface (loi Boutin ou carrez) du logement:
 Rédaction des états des lieux entrants et sortants

HONORAIRES DE LOCATION TTC	HONORAIRES Rédactions états des lieux TTC	TOTAL TTC
Pour chaque partie (locataire et mandant)	Pour chaque partie (locataire et mandant)	(locataire et mandant)
Hors état des lieux (dans la limite maximum 8 €/ m ² du logement)	(dans la limite maximum 3€/m ² du logement)	

Appartements :

Type 1 / studio à partir de 21 m ² :	169,00 €	60.00 €	229,00 € / 229,00 €
Studio Meublé à partir de 24 m ² :	199,00 €	60.00 €	259,00 € / 259,00 €
Type 2 :	199,00 €	60.00 €	259,00 € / 259,00 €
Type 2 Meublé :	219,00 €	80.00 €	299,00 € / 299,00 €
Type 3 :	239,00 €	80.00 €	319,00 € / 319,00 €
Type 4 :	269,00 €	80.00 €	349,00 € / 349,00 €
Type 5 et plus:	310,00 €	80.00 €	390,00 € / 390,00 €

Maisons :

Au loyer maximum de 500,00 €.	295,00 €	100.00 €	395,00 € / 395,00 €
Au loyer de 501,00 € à 700,00 €	300,00 €	150.00 €	450,00 € / 450,00 €
Au loyer de 701,00 € à 800,00 €	340,00 €	150.00 €	490,00 € / 490,00 €
Au loyer de 801,00 € à 1000.00 €	390,00 €	200.00 €	590,00 € / 590,00 €
A partir 1001.00 € de loyers	600,00 €	250.00 €	850,00 € / 850,00 €

Garages :

	80,00 €	40,00 € / 40,00 €
--	---------	-------------------

Honoraires pour les locaux professionnels et commerciaux

Honoraires de location locaux commerciaux / locaux professionnels :

A la charge Moitié locataire / Moitié mandant

Honoraires de rédactions d'actes

Honoraires avenant au bail d'habitation : à la charges du demandeur

2 mois de loyer Hors Taxes

	450,00 € HT	540 € TTC
	166.66 € HT	200 € TTC

A la charge du locataire (**TVA applicable : 20%**)

Agence du Roannais Administrateur de biens. S.A.S Siège social : 20 Place des Promenades – 42300 ROANNE

Tél : 04 77 71 61 03 - Fax : 04 77 71 70 53 - Mail : contact@agenceduroannais.com

R.C.S : ROANNE 844 123 133 00010, SAS Agence du Roannais Administrateur de biens au capital de 731.000 euros. CODE A.P.E : 6831Z

Caisse de Garantie Financière : CEGC, 16 rue Hoche- Tour Kupka B – TSA 39999 – 92 919 La Défense Cedex France.

Carte Professionnelle Immobilière de Gestion et Transaction sur immeubles et fonds de commerces n° CPI 4201 2019 000 039 075 délivré par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.